

# Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Prévenir / Accompagner / Prendre soin

Document transmis à Loto-Québec

Préoccupations et analyses de la  
Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent  
en lien avec le projet de salon de jeux de Rimouski

18 Octobre 2024

## Table des matières

Table des matières .....	2
Liste des acronymes .....	3
Définitions .....	4
Réalisation .....	5
Mise en contexte .....	6
Objectifs du rapport .....	6
Notes méthodologiques .....	8
1. Conséquences à la santé liées aux JHA .....	8
2. Indices populationnels caractérisant les environnements de jeu .....	9
2.1 La vulnérabilité populationnelle aux JHA .....	9
2.2 Les environnements de jeu .....	13
3. Indicateurs de vulnérabilité : Portrait des résidents et du quartier .....	16
3.1 Caractéristiques de la population de l'aire d'influence .....	16
Premier indicateur de vulnérabilité : proportion des ménages ayant moins de 60 000 \$ en revenus annuels bruts .....	16
Deuxième indicateur de vulnérabilité : taux de chômage .....	18
Troisième indicateur de vulnérabilité : proportion de personnes seules .....	19
Quatrième indicateur de vulnérabilité : proportion des 20 à 44 ans .....	20
Cinquième indicateur de vulnérabilité : proportion de détenteurs d'un DES ou moins .....	21
Sixième indicateur de vulnérabilité : proportion d'hommes .....	22
3.2 Portrait de l'environnement .....	24
3.2.1 Portrait du quartier .....	24
3.2.2 Offre de jeu actuelle dans l'aire d'influence .....	24
4. Constats du croisement des indices : vulnérabilité et exposition .....	25
5. Mesures de mitigation .....	29
Conclusion .....	30
Références .....	31
Annexes .....	35

## Liste des acronymes

**AD** : Aire de diffusion

**AEJ** : Appareil électronique de jeux

**ALV** : Appareil de loterie vidéo

**DES** : Diplôme d'études secondaires

**DSPu** : Direction de la santé publique

**JHA** : Jeux de hasard et d'argent

**INSPQ** : Institut national de santé publique du Québec

**MÀS** : Machine à sous

**SQDC** : Société québécoise du cannabis

## Définitions

**Aire de diffusion** : selon Statistique Canada, une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable, formée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants, dont la population moyenne est de 400 à 700 habitants, d'après les données du Recensement de la population précédent. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées.

**Aire d'influence** : la notion d'aire d'influence est utilisée dans la littérature pour circonscrire les secteurs plus directement exposés et potentiellement touchés par un établissement de JHA. L'aire d'influence est déterminée par un rayon basé sur la distance à parcourir par les joueurs, entre leur lieu de résidence, et le site de JHA fréquenté. (Pearce et al., 2008; Astbury et Wardle, 2016; Welte et al., 2016).

**Appareils de loterie vidéo (ALV)** : terminal permettant à une personne de jouer à un ou plusieurs jeux de hasard, habituellement au moyen d'un écran tactile, en déposant une mise dans le but d'obtenir un gain (Office québécois de la langue française). « Ils se retrouvent dans les bars, les brasseries, les restaurants-bars et les salons de jeux. » (Paradis & Papineau, 2023).

**Appareils électroniques de jeux** : « Les appareils électroniques de jeu incluent les ALV [...] ainsi que les machines à sous, en plus des tables électroniques. » (Paradis & Papineau, 2023).

**Jeu préjudiciable** : « Les pratiques de jeux de hasard et d'argent sont considérées comme préjudiciables lorsqu'elles entraînent des conséquences négatives dans la vie de l'individu, de ses proches ou de sa communauté. Ces conséquences négatives sont le résultat direct ou indirect des pertes en ressources essentielles au bien-être, à la qualité de vie, à la santé et au fonctionnement social des individus. Elles peuvent par exemple se traduire par de la négligence familiale, professionnelle ou scolaire, de la détresse psychologique, des conflits, des difficultés financières et, plus largement, en appauvrissement et en problèmes sociaux pour les communautés » (INSPQ, 2024).

**Machines à sous** : appareil qui, moyennant une mise, permet à l'utilisateur de jouer à un jeu de hasard où il peut faire d'éventuels gains en argent. (Office québécois de la langue française). Les machines à sous ne possèdent donc pas nécessairement de composante électronique, comme les appareils de loterie vidéo. « Les machines à sous se retrouvent dans les casinos et les salons de jeux. Les composantes de ces appareils sont essentiellement similaires aux ALV, et c'est leur localisation qui détermine leur appellation. » (Paradis & Papineau, 2023).

## Réalisation

### **Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent**

288, rue Pierre-Saindon

Rimouski (Québec) G5L 9A8

Téléphone : 418 724-5231 | Télécopieur : 418 723-3103

**Responsable du projet:** D<sup>r</sup> Sylvain Leduc

**Rédaction et analyses :** Marianne Cormier, Khaly Mbodji

**Coordination :** Julie Desrosiers, Marie-Josée Tremblay

**Relecture:** D<sup>re</sup> Joanne Aubé-Maurice, Marie-Josée Pineault

**Révision linguistique :** Nathalie St-Laurent

## Mise en contexte

Le 8 juillet 2024, la ville de Rimouski a adopté un projet de règlement modifiant son règlement de zonage 820-2014 (Ville de Rimouski, 2024), permettant maintenant l'implantation d'un salon de jeux dans le seul Centre des congrès de la ville, à savoir l'Hôtel Rimouski. Loto-Québec a ainsi reçu l'aval du conseil municipal pour installer un salon de jeux au 225, boulevard René-Lepage Est, dans le centre-ville de Rimouski. Il s'agirait du troisième salon de jeux implanté dans la province par Loto-Québec, les deux autres étant situés à Québec et à Trois-Rivières. Un salon de jeux se définit par une offre en jeux de hasard et d'argent (JHA) exclusivement électronique (Loto-Québec, s.d.). Pour la ville de Rimouski, l'attrait pour la clientèle touristique et la redynamisation du centre-ville ont été évoqués entre autres comme éléments déterminants pour l'approbation du projet de règlement de changement de zonage. Les retombées économiques liées à l'implantation d'un tel salon sont, selon les parties prenantes, également non négligeables. Cependant, au-delà des aspects économiques et d'attractivité, la pratique des JHA est inscrite comme un facteur de risque à la santé des populations dans le programme national de santé publique du Québec (Houle et Paradis, 2007).

Toutefois, selon l'Institut national de santé publique (INSPQ), « il est [...] reconnu que les monopoles d'État ont le potentiel d'agir en fonction d'objectifs de santé publique (Room & Örnberg, 2019), plus particulièrement dans une perspective de réduction des méfaits et de redistribution des revenus. Leurs caractéristiques fondamentales sont, comme leur nom l'indique, d'exclure la compétition du crime organisé et le marché noir ainsi que d'écarter toute compétition d'entreprises privées œuvrant dans le même domaine. Au Québec, de tels monopoles ont notamment été créés en ce qui concerne l'alcool, le jeu, et le cannabis ».

## Objectifs du rapport

- Documenter les conséquences sur la santé de la population découlant de l'installation d'un salon de jeux ;
- Caractériser la population et l'environnement du secteur prisé d'un éventuel salon de jeux ;
- Proposer des mesures de mitigation visant à minimiser les impacts négatifs à la santé, en lien avec l'implantation d'un salon de jeu.

## Liste des figures

Figure 1a. Indice de vulnérabilité aux jeux de hasard et d'argent – Ville de Rimouski	12
Figure 1b. Indice de vulnérabilité aux jeux de hasard et d'argent – Aire d'influence	13
Figure 2a. Indice d'exposition aux jeux de hasard et d'argent – Ville de Rimouski	15
Figure 2b. Indice d'exposition aux jeux de hasard et d'argent – Aire d'influence	16
Figure 3. Proportion des ménages selon le revenu et la MFR-Apl, par zone géographique, 2021	18
Figure 4. Situation d'emploi de la population âgée de 15 ans et plus, par zone géographique, 2021	19
Figure 5. Répartition de la population en fonction du statut matrimonial, par zone géographique, 2021	20
Figure 6. Répartition de la population selon les groupes d'âge, par zone géographique, 2021	21
Figure 7. Répartition de la population détentrice ou non d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou moins, par zone géographique, 2021	22
Figure 8. Répartition de la population selon le sexe, par zone géographique, 2021	23
Figure 9. Défavorisation matérielle et sociale – Aire d'influence	24
Figure 10a. Zones d'intervention prioritaires pour les JHA – Ville de Rimouski	29
Figure 10b. Zones d'intervention prioritaires pour les JHA – Aire d'influence	30

## Liste des annexes

Annexe 1. Emplacement prévu du salon de jeu et son aire d'influence	40
Annexe 2. Le jeu préjudiciable et ses déterminants	41

## Notes méthodologiques

Les données présentées dans ce rapport proviennent principalement de deux sources de données : 1) le Géoportail de santé publique du Québec (sous la gouverne de l'Institut national de santé publique du Québec) et 2) les données du recensement 2021 de Statistique Canada. Le détail des sources de données est précisé sous chaque graphique et figure du rapport.

La notion d'aire d'influence est utilisée dans la littérature pour circonscrire les secteurs plus directement exposés et potentiellement touchés par un établissement de JHA. L'aire d'influence est déterminée par un rayon basé sur la distance à parcourir par les joueurs entre leur lieu de résidence et le site de JHA fréquenté. Selon la littérature, l'aire d'influence varie selon le type d'établissement et il n'y a pas encore de consensus sur la distance à utiliser pour la déterminer (Pearce *et al.*, 2008; Astbury et Wardle, 2016; Welte *et al.*, 2016).

Pour le présent rapport, nous avons considéré les aires de diffusion (AD)<sup>1</sup> dans un rayon de 1 km (au total : 7 AD retenues sous le critère qu'elles étaient englobées en totalité ou en grande partie par le périmètre déterminé) du site prisé par Loto-Québec pour l'implantation de son nouveau salon de jeu afin de déterminer l'aire d'influence. Ce rayon représente la distance maximale pour laquelle la marche est privilégiée comme mode de déplacement en milieu urbain (Lefebvre-Ropars, 2017). De plus, selon Pearce et ses collaborateurs, le risque de devenir un joueur problématique diminue, voire s'estompe au-delà de 1,3 km des sites d'implantation des JHA (Pearce *et al.*, 2008). Aussi, en tenant compte de la configuration et de la taille de la ville de Rimouski, un rayon de 1 km semblait être la distance la plus plausible à utiliser. L'aire d'influence retenue pour ce rapport comporte une population de 4 370 habitants.

Les données de 7 AD au sein de l'aire d'influence ont ainsi été regroupées et colligées dans le but de produire des graphiques pour la comparaison. Les données de l'aire d'influence ont été comparées à celles de l'ensemble de la ville de Rimouski et du Bas-Saint-Laurent. Bien que plusieurs facteurs puissent influencer le risque de dépendance aux JHA, certains facteurs de vulnérabilité ne se retrouvent qu'à de très faibles proportions dans les zones étudiées et ne diffèrent pas entre l'aire d'influence, la ville de Rimouski et le Bas-Saint-Laurent. Pour ces raisons, certaines de ces caractéristiques ne sont pas présentées. Le lieu prévu d'implantation du salon de jeu et l'aire d'influence sont présentés à l'annexe 1.

### 1. Conséquences à la santé liées aux JHA

Au Québec, en 2018, il est estimé que deux adultes sur trois participent à des jeux de hasard et d'argent (JHA), peu importe leur type. Parmi ces joueurs, 10,8 % ont joué sur

---

<sup>1</sup> Voir dans la section « Définitions ».



des appareils électroniques de jeu (ALV ou machines à sous<sup>2</sup>) (INSPQ, 2024)<sup>3</sup>. Les JHA, bien qu'ils ne causent pas de méfaits chez tous les individus s'y adonnant, peuvent engendrer un risque à la santé chez certaines populations considérées vulnérables. Les JHA deviennent préjudiciables lorsque des conséquences négatives sont engendrées dans la vie du joueur, de ses proches, ou de sa communauté (INSPQ, 2023). Lesdites conséquences négatives surviennent lorsque trop de temps, d'argent ou d'attention sont mobilisés en raison des JHA. Ces dernières peuvent prendre diverses formes : difficultés financières, négligence familiale, professionnelle ou scolaire, détresse psychologique ou encore en générant des conflits avec l'entourage. Ces effets peuvent d'ailleurs perdurer sur le long terme et même se transposer aux générations suivantes (INSPQ, 2023). Il est estimé que dans l'entourage d'un joueur pathologique, au moins six personnes subiront des effets négatifs entourant la pratique néfaste des JHA (INSPQ, 2023). Au niveau communautaire, les JHA peuvent contribuer au phénomène d'appauvrissement de certains individus et générer une demande importante auprès des services communautaires et de santé en traitement des dépendances (INSPQ, 2023, Chevalier, 2001). Les impacts individuels et communautaires du jeu préjudiciable sont illustrés dans un cadre conceptuel à l'Annexe 2.

De plus, certains facteurs individuels (le sexe, l'âge, la situation d'emploi, financière et matrimoniale, et le niveau de scolarité) sont des éléments pouvant influencer la vulnérabilité aux JHA (Calado, 2016). Les caractéristiques des JHA ainsi que l'environnement dans lequel ils se retrouvent vont également avoir une incidence sur le développement d'habitudes de jeux (tel qu'illustré à l'annexe 2).

## 2. Indices populationnels caractérisant les environnements de jeu

Deux indices permettent de caractériser les environnements de jeu au Québec : un **indice de vulnérabilité** aux JHA et un **indice d'exposition aux jeux**. Au Québec l'INSPQ a développé un outil cartographique permettant d'examiner l'effet combiné de l'exposition aux JHA (INSPQ, 2023).

### 2.1 La vulnérabilité populationnelle aux JHA

L'**indice de vulnérabilité** aux JHA est construit sur la base de **six variables largement documentées comme étant associées aux problèmes de jeu**, soit la proportion de personnes de sexe masculin, de personnes âgées de 20 à 44 ans, de personnes seules (veuves, célibataires ou divorcées), de personnes ayant un diplôme d'études secondaires ou moins, de personnes se retrouvant dans des ménages ayant un revenu total de 59 999 \$ et moins, et du taux de chômage (INSPQ, 2024). L'indice de vulnérabilité est calculé à l'échelle géographique des aires de diffusion (AD). Les figures 1a et 1b détaillent l'indice de vulnérabilité pour les aires de diffusion de la ville de Rimouski. Les aires de

---

<sup>2</sup> Voir la section « Définitions » pour davantage de précisions sur la distinction entre ces JHA.

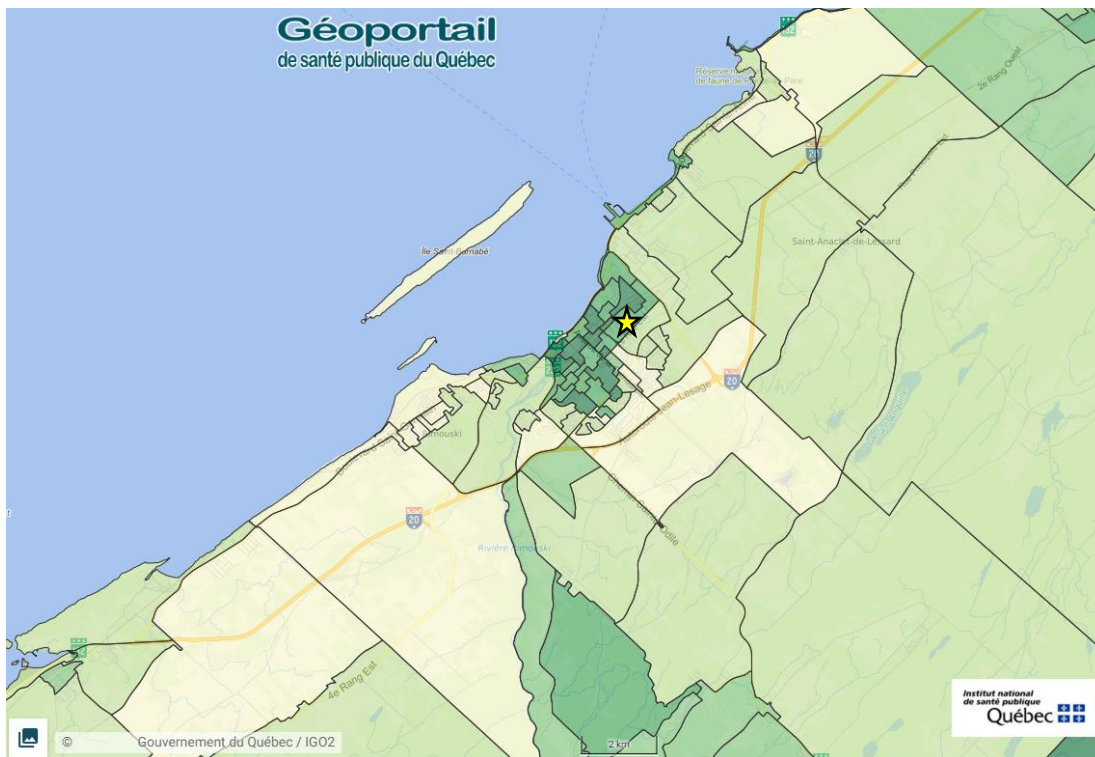
<sup>3</sup> Ces estimations proviennent de l'édition 2018 de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC 2018). Les données concernant les 18 ans et plus sont seulement disponibles à l'échelle provinciale.

diffusion en vert foncé représentent les aires où les résidents présentent les plus hauts taux de vulnérabilité aux jeux de hasard et d'argent.

L'aire de diffusion où se trouve l'Hôtel Rimouski est ainsi considérée comme une zone où la vulnérabilité aux JHA est élevée. De plus, plusieurs des aires de diffusion adjacentes ont un indice de vulnérabilité élevé ou très élevé, tel qu'illustré aux figures 1a et 1b.

Nous analyserons plus amplement les indicateurs de vulnérabilité à la section 3.

Figure 1a. Indice de vulnérabilité aux jeux de hasard et d'argent<sup>4</sup> – Ville de Rimouski



Source : Géoportail de santé publique du Québec, Indicateur : Indice de vulnérabilité aux jeux de hasard et d'argent. Extraction des données : 4 septembre 2024. Traitement des données : Marianne Cormier.

Légende :

- Très élevé
- Élevé
- Moyen
- Faible
- Très faible
- Données non disponibles



Site prisé pour le nouveau salon de jeux de Rimouski (Hôtel Rimouski)

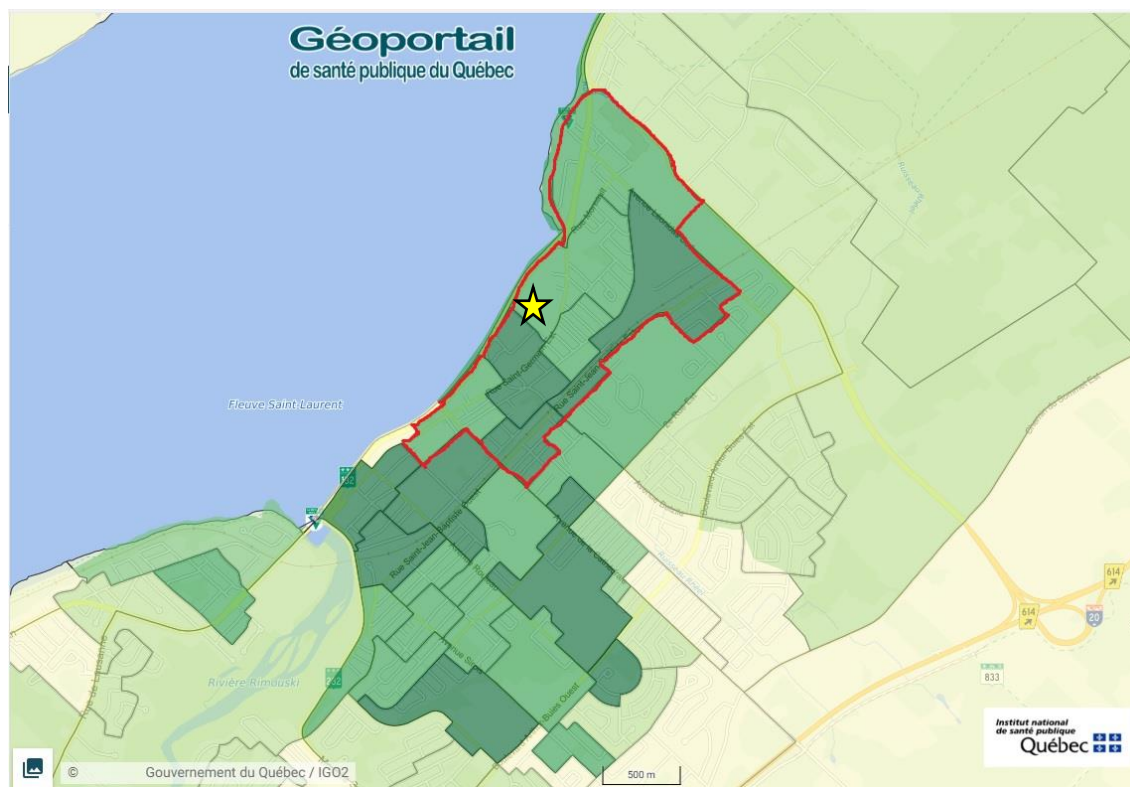


Limite des aires de diffusion

<sup>4</sup> Les détails du calcul de cet indice sont disponibles ici :

[https://cartes.inspq.gc.ca/fiches/Geoportail\\_FS\\_JHA\\_IndiceVulnerabilite\\_Jeu\\_IVJ.pdf](https://cartes.inspq.gc.ca/fiches/Geoportail_FS_JHA_IndiceVulnerabilite_Jeu_IVJ.pdf)

Figure 1b. Indice de vulnérabilité aux jeux de hasard et d'argent – Aire d'influence



Source : Géoportail de santé publique du Québec, Indicateur : Indice de vulnérabilité aux jeux de hasard et d'argent.  
Extraction des données : 8 octobre 2024. Traitement des données : Marianne Cormier.

Légende :

- Très élevé
- Élevé
- Moyen
- Faible
- Très faible
- Données non disponibles



Site prisé pour le nouveau salon de jeux de Rimouski (Hôtel Rimouski)

Limite des aires de diffusion

Limite de l'aire d'influence

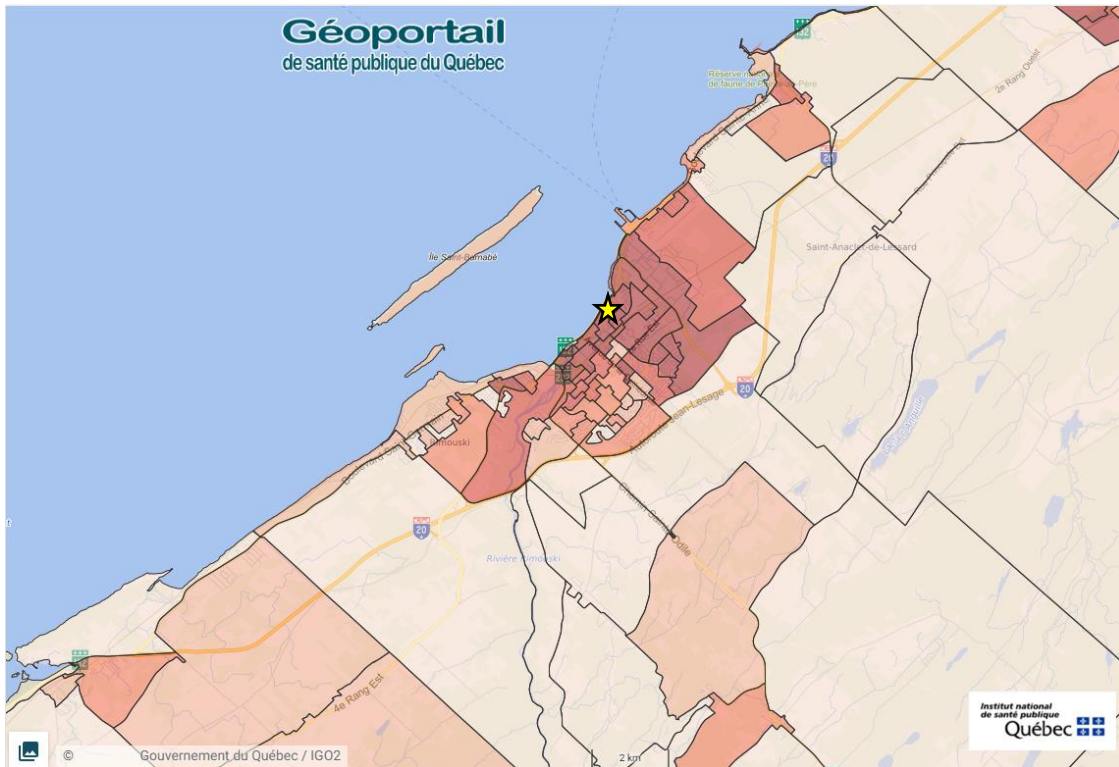
## 2.2 Les environnements de jeu

L'influence des milieux de vie et des environnements sur l'état de santé est bien reconnue (Émond, 2010). Des recherches québécoises ont démontré que dans certains environnements, les jeux sont répartis de façon inégalitaire et les populations défavorisées ou plus vulnérables y ont conséquemment un accès plus élevé (INSPQ, 2023). L'INSPQ caractérise l'exposition aux JHA grâce à son indice d'exposition. Ce dernier, toujours à l'échelle des aires de diffusion, est calculé en fonction de trois dimensions : l'accessibilité spatiale aux sites de jeu (proximité des sites), la densité des places de jeu (nombre de places disponibles pour jouer) et le risque relatif associé à chaque type de jeu. Les appareils de loterie vidéo sont par exemple considérés comme les jeux les plus risqués, alors que la loterie est considérée comme la moins risquée (Papineau et al. 2024). Ces trois composantes contribuent à une exposition au jeu jugée potentiellement préjudiciable.

Les figures 2a et 2b illustrent la répartition de l'indice d'exposition pour la ville de Rimouski. L'Hôtel Rimouski, site prisé par Loto-Québec pour l'implantation du salon de jeux, se retrouve dans une zone où l'exposition aux JHA est déjà considérée très élevée.

Les AD avec une couleur rouge foncé des figures 2a et 2b représentent les zones où le niveau d'exposition aux jeux est considéré comme le plus élevé en tenant compte des trois dimensions. En effet, ces AD représentent les zones où non seulement l'offre en JHA est la plus importante en nombre et en densité, mais aussi celles où l'accès est plus facile pour les jeux considérés comme plus risqués.

Figure 2a. Indice d'exposition aux jeux de hasard et d'argent<sup>5</sup> – Ville de Rimouski



Source : Géoportail de santé publique du Québec, Indicateur : Indice d'exposition aux jeux de hasard et d'argent.  
Extraction des données : 4 septembre 2024. Traitement des données : Marianne Cormier.

Légende :

- Très élevé
- Élevé
- Moyen
- Faible
- Très faible
- Données non disponibles



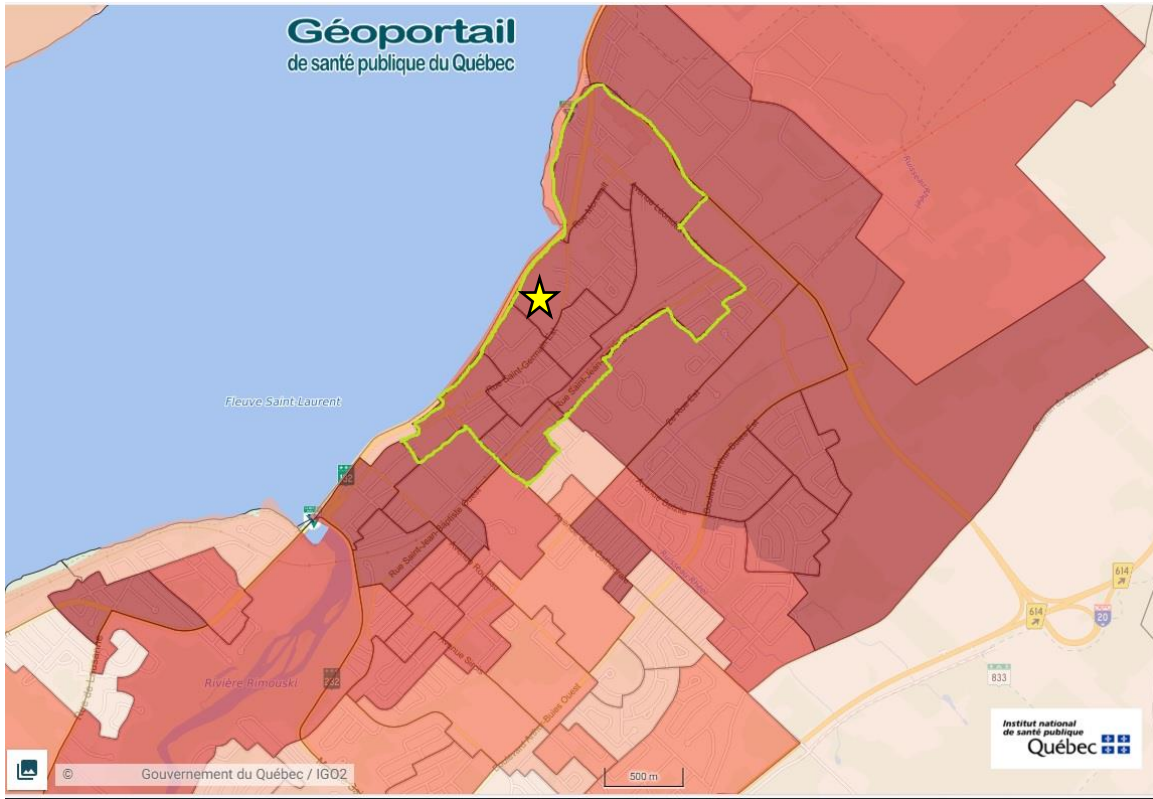
Site prisé pour le nouveau salon de jeux de Rimouski (Hôtel Rimouski)



Limite des aires de diffusion

<sup>5</sup> Les détails du calcul de cet indice sont disponibles ici :  
[https://cartes.inspq.gc.ca/fiches/Geoportail\\_FS\\_JHA\\_IndiceExpositionJeu\\_IEJ.pdf](https://cartes.inspq.gc.ca/fiches/Geoportail_FS_JHA_IndiceExpositionJeu_IEJ.pdf)

Figure 2b. Indice d'exposition aux jeux de hasard et d'argent – Aire d'influence



Source : Géoportail de santé publique du Québec, Indicateur : Indice d'exposition aux jeux de hasard et d'argent.  
Extraction des données : 8 octobre 2024. Traitement des données : Marianne Cormier.

Légende :

- Très élevé
  - Élevé
  - Moyen
  - Faible
  - Très faible
  - Données non disponibles
- 
- Site prisé pour le nouveau salon de jeux de Rimouski (Hôtel Rimouski)
  - Limite des aires de diffusion
  - Limite de l'aire d'influence

### 3. Indicateurs de vulnérabilité : Portrait des résidents et du quartier

#### 3.1 Caractéristiques de la population de l'aire d'influence

Afin de caractériser les résidents vivant dans l'aire d'influence<sup>6</sup> du site prisé par Loto-Québec pour l'implantation du salon de jeux, les six indicateurs relatifs à l'indice de vulnérabilité<sup>7</sup> ont été analysés. Ces indicateurs permettent de caractériser la vulnérabilité aux JHA en décortiquant l'indice de vulnérabilité développé par l'INSPQ. Ces indicateurs ont été mesurés pour le regroupement des sept aires de diffusion formant l'aire d'influence<sup>8</sup> du site prisé pour le salon de jeux<sup>9</sup>.

#### **Premier indicateur de vulnérabilité : proportion des ménages ayant moins de 60 000 \$ en revenus annuels bruts**

Les personnes vivant dans un ménage à faible revenu peuvent être moins enclines à jouer à des JHA que celles vivant dans un ménage à revenu élevé. En revanche, elles sont plus à risque de développer des comportements problématiques face aux jeux lorsqu'elles jouent. (Rotermann et Gilmour, 2022). Dans l'aire d'influence, plus de la moitié des ménages recensés (69 %) a un revenu brut de moins de 60 000 \$. Cette proportion est plus élevée que dans le reste de la ville (45 %) et que dans le reste de la région (49 %). Ces proportions sont illustrées à la figure 3.

La proportion de ménages considérés à faible revenu selon la Mesure de faible revenu après impôt<sup>10</sup> (MFR-ApI) est également illustrée à la figure 3. La proportion de ménages considérés à faible revenu est supérieure dans l'aire d'influence (57 %) par rapport au reste de la ville (30 %) (figure 3).

---

<sup>6</sup> L'aire d'influence représente une zone ayant un rayon défini par une certaine distance parcourue par les joueurs entre leur lieu de résidence et le site de JHA fréquenté (voir la section Notes méthodologiques).

<sup>7</sup> Se référer à la section 2.1. portant sur les facteurs de risque individuels.

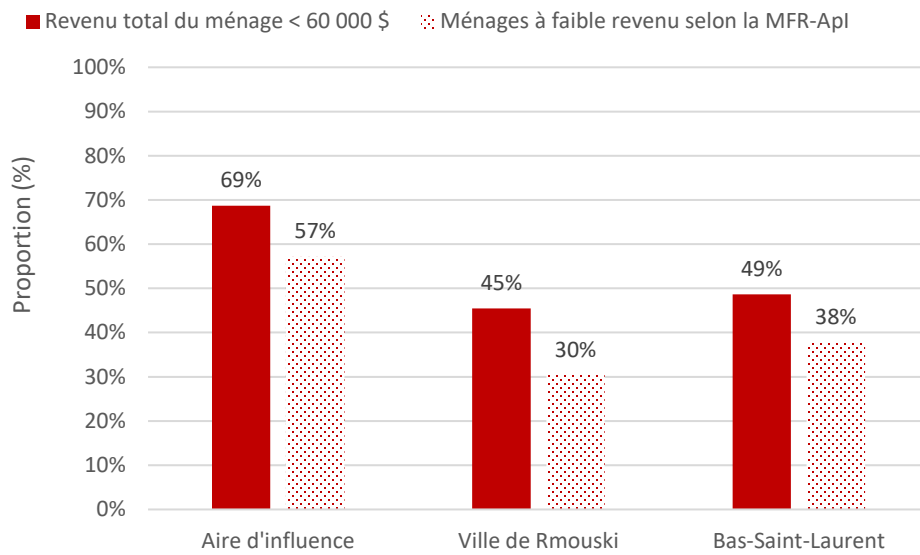
<sup>8</sup> La notion d'aire d'influence est utilisée dans la littérature pour circonscrire les secteurs plus directement exposés et potentiellement touchés par un établissement de JHA (voir la section Notes méthodologiques).

<sup>9</sup> Voir les notes méthodologiques et l'Annexe 1 pour le détail de ces aires de diffusion.

<sup>10</sup> Cette mesure concerne les ménages pour les 18 à 64 ans.



Figure 3. Proportion des ménages selon le revenu brut et la MFR-Apl, par zone géographique, 2021

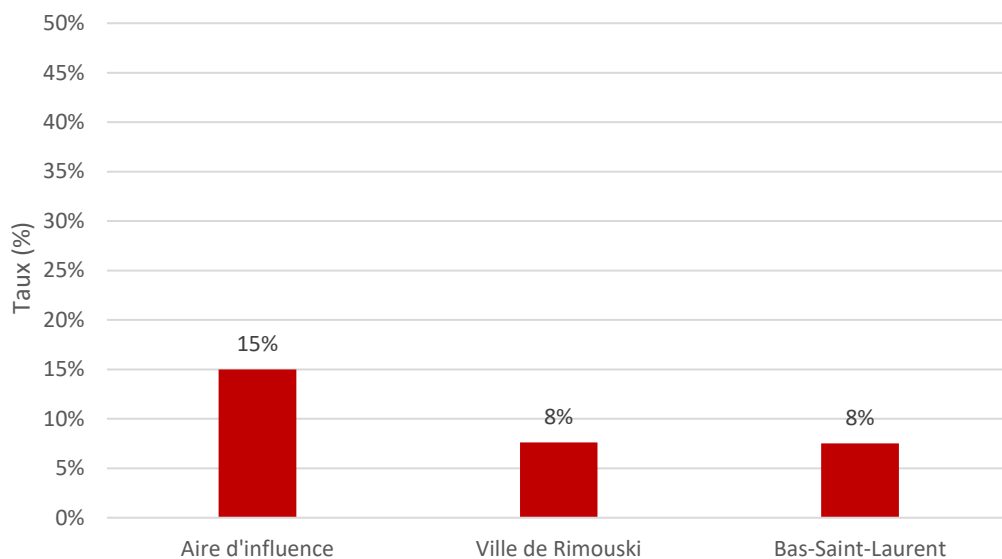


Source : Statistiques Canada. Recensement de la population de 2021.  
Extraction des données : 26 juillet 2024. Traitement des données : Khaly Mbodji.

## Deuxième indicateur de vulnérabilité : taux de chômage

En ce qui concerne la situation de l'emploi, le taux de chômage est estimé à 15 % dans l'aire d'influence, alors que dans le reste de la ville et de la région, il est de 8 % (figure 4). Être en situation de chômage est également un facteur de risque pour le développement d'une dépendance aux JHA. Il importe cependant de préciser que ces données datent de 2021 et que la situation actuelle pourrait être différente en ce qui a trait au taux de chômage dans la région.

Figure 4. Taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus, par zone géographique, 2021



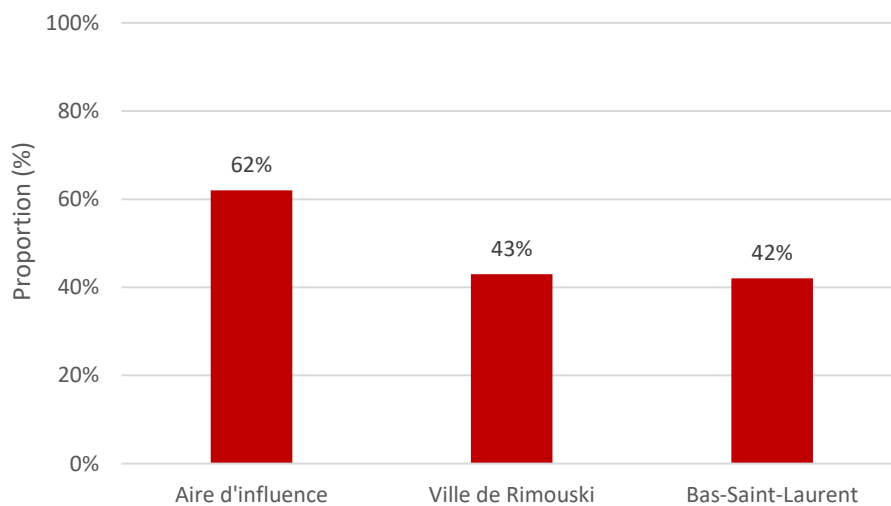
Source : Statistiques Canada. Recensement de la population de 2021.

Extraction des données : 26 juillet 2024. Traitement des données : Khaly Mbodji.

### Troisième indicateur de vulnérabilité : proportion de personnes seules

Les personnes seules (veuves, célibataires, séparées ou divorcées) présentent également un risque plus élevé de développer une dépendance aux JHA (Rotermann et Gilmour, 2022). Dans l'aire d'influence, les personnes seules représentent plus de la moitié de la population (62 %), soit une proportion plus importante que celle observée dans le reste de la ville (43 %) ou de la région (42 %) (figure 5).

Figure 5. Proportion de personnes seules, par zone géographique, 2021



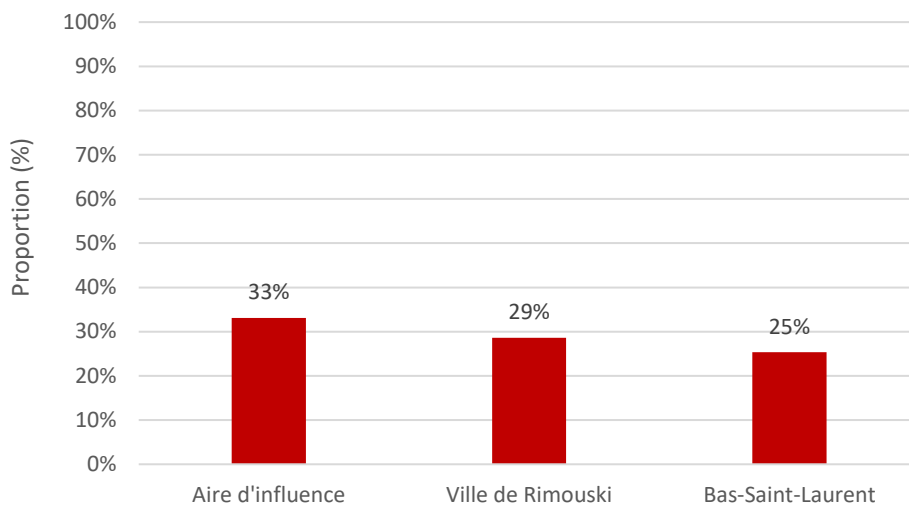
Source : Statistiques Canada. Recensement de la population de 2021.

Extraction des données : 26 juillet 2024. Traitement des données : Khaly Mbodji.

### Quatrième indicateur de vulnérabilité : proportion des 20 à 44 ans

La tranche d'âge considérée la plus à risque de développer un problème relié aux JHA est celle des 20 à 44 ans (Calado, 2016). La proportion de la population dans ce groupe d'âge est plus élevée dans l'aire d'influence (33 %), en comparaison avec la ville de Rimouski (29 %) et le Bas-Saint-Laurent (25 %) (figure 6).

Figure 6. Proportion de la population âgée de 20 à 44 ans, par zone géographique, 2021



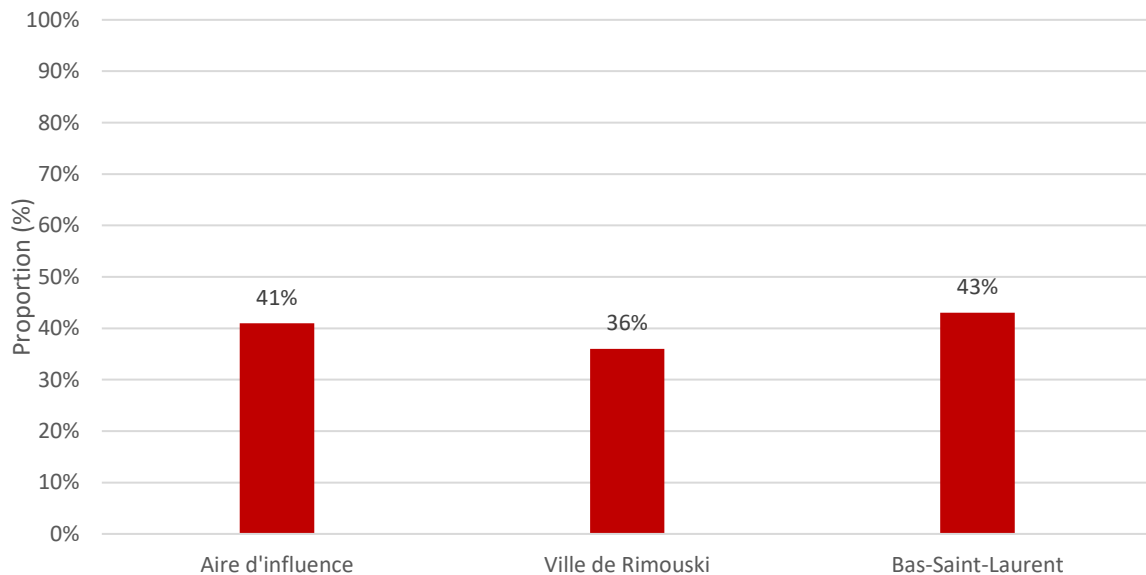
Source : Statistiques Canada. Recensement de la population de 2021.

Extraction des données : 26 juillet 2024. Traitement des données : Khaly Mbodji.

## Cinquième indicateur de vulnérabilité : proportion de détenteurs d'un DES ou moins

Un autre facteur de risque pour le développement de problèmes de jeu est d'avoir un niveau de scolarité correspondant à un diplôme d'études secondaires (DES) ou moins. Dans l'aire d'influence, la proportion de la population<sup>11</sup> de 15 ans et plus détentrice d'un DES ou moins est de 41 %. Cette proportion est légèrement plus élevée que celle observée pour le reste de la ville (36 %), mais reste comparable à ce qui est observé dans la région (43 %) (figure 7).

Figure 7. Répartition de la population de 15 ans et plus détentrice d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou moins, par zone géographique, 2021



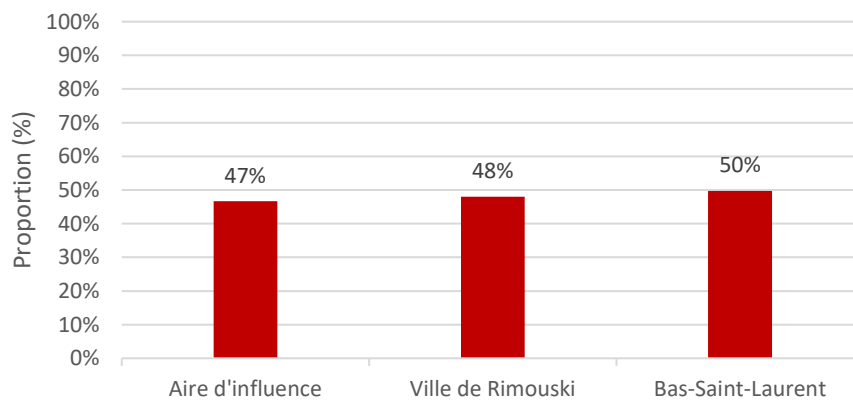
Source : Statistiques Canada. Recensement de la population de 2021.  
Extraction des données : 26 juillet 2024. Traitement des données : Khaly Mbodji.

<sup>11</sup> Ces données concernent les personnes de 15 ans et plus résidant dans les ménages privés.

## Sixième indicateur de vulnérabilité : proportion d'hommes

Selon les données du recensement de 2021, la répartition par sexe dans l'aire d'influence est estimée à 53 % de femmes et 47 % d'hommes. Cette distribution observée dans l'aire d'influence est presque similaire à celle observée dans le reste de la ville de Rimouski (figure 8). Les personnes de sexe masculin sont estimées plus à risque de développer une dépendance aux JHA (Calado, 2016). Bien que la proportion d'hommes dans l'aire d'influence ne soit pas majoritaire, elle demeure tout de même une population bien présente sur ce territoire.

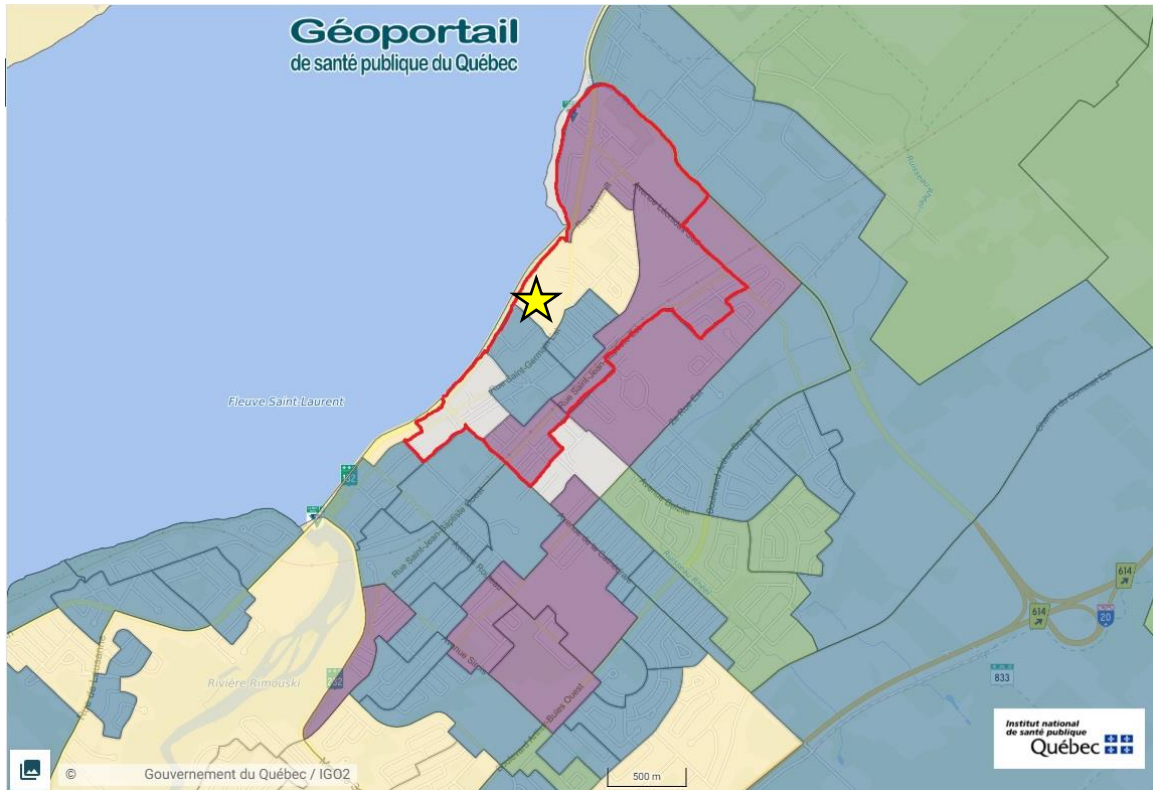
Figure 8. Proportion d'hommes, par zone géographique, 2021



Source : Statistiques Canada. Recensement de la population de 2021.  
Extraction des données : 26 juillet 2024. Traitement des données : Khaly Mbodji.

Enfin, l'extraction de l'indice de défavorisation matérielle et sociale vient confirmer le niveau de défavorisation de la zone d'influence, tel qu'illustré à la figure 9. En effet, cinq des sept aires de diffusion de l'aire d'influence sont considérées comme fortement défavorisées au niveau social et trois aires de diffusion sur sept sont considérées très défavorisées matériellement.

Figure 9. Défavorisation matérielle et sociale – Aire d'influence





Source : Géoportail de santé publique du Québec, Indicateur : Défavorisation matérielle et sociale (combiné Reg. 1 Gabarits régionaux) Régional – 2021.


Extraction des données : 8 octobre 2024. Traitement des données : Marianne Cormier.

Légende :

- Matériellement et socialement très favorisées
- Moyennes
- Socialement très défavorisées
- Matériellement très défavorisées
- Matériellement et socialement très défavorisées
- Données non disponibles

 Site prisé pour le nouveau salon de jeux de Rimouski (Hôtel Rimouski)

 Limite des aires de diffusion

 Limite de l'aire d'influence

En résumé, les données analysées dans ce portrait montrent que :

- Les indicateurs de **vulnérabilité** aux JHA sont très présents dans la population résidant dans l'aire d'influence du site projeté pour l'éventuel salon de jeux :
  - Dans l'aire d'influence, plus de deux ménages sur trois (69 %) disposent d'un **revenu brut inférieur à 60 000 \$**;
  - Le **taux de chômage** est estimé à 15 % dans l'aire d'influence et est largement supérieur à celui observé dans le reste de la ville (8 %);
  - Les **personnes seules** représentent plus de la moitié de la population vivant à proximité du site prisé pour le salon de jeux;
  - Les **20 à 44 ans** correspondent à 33 % des résidents de l'aire d'influence;
  - La proportion de la population détentrice d'un **DES ou moins** est de 41 % dans l'aire d'influence;
  - Les **hommes** représentent un peu moins de la moitié de la population, soit 47 %;
  - L'analyse de la défavorisation montre que l'aire d'influence présente cinq aires de diffusion (sur sept) avec une défavorisation sociale élevée, et trois aires de diffusion (sur sept) avec une défavorisation matérielle élevée.
- Le site prisé par Loto-Québec pour l'éventuelle implantation du salon de jeux se trouve dans une zone où **l'exposition** aux JHA est déjà considérée **très élevée**. Malgré la modification potentiellement amenée en nombre et en type d'offre de JHA, l'instauration d'un salon de jeux risque de conserver la haute exposition dans cette zone.

## 3.2 Portrait de l'environnement

### 3.2.1 Portrait du quartier

Le quartier visé pour l'implantation d'un éventuel salon de jeux concentre la plupart des activités du centre-ville. L'Hôtel Rimouski est entre autres situé à proximité d'une installation de la Caisse Desjardins, de même que d'autres hôtels (Hôtel le Navigateur, Hôtel Saint-Germain ainsi que l'Hôtel des Gouverneurs, actuellement fermé). Parmi les autres installations à courte distance de ce site, notons également une succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC), quelques restaurants, cantines, bars et boutiques, de même que les installations de l'organisme Accueil et intégration Bas-Saint-Laurent et, depuis peu, la ressource communautaire Moisson Rimouski-Neigette, situé à 400 mètres du site prévu du salon de jeux.

### 3.2.2 Offre de jeu actuelle dans l'aire d'influence

Actuellement, des appareils de loterie vidéo et des machines à sous sont déjà présents dans certains établissements. La Boulathèque, le Spot Billard, le Doolys et le Cabaret Chez Vénus sont situés dans l'aire d'influence et disposent à eux quatre d'un peu plus



d'une cinquantaine d'ALV (Gouvernement du Québec, s. d.). Ces ALV représentent un **ratio de 11,9 appareils par 1000 habitants**. À titre comparatif, **la moyenne québécoise est de 1,2 ALV par 1000 habitants** pour les ALV situés à l'extérieur des casinos et des salons de jeux. Ce ratio, lorsque calculé pour l'ensemble de la ville de Rimouski, est de 1,4 ALV par 1000 habitants (Gouvernement du Québec, s. d.), démontrant que la grande majorité des ALV à Rimouski se trouvent dans l'aire d'influence analysée et sont ainsi très accessibles pour la population y résidant.

Il est également possible de se procurer des billets de loterie dans la très grande majorité des dépanneurs et une épicerie de l'aire d'influence. Une radio offre également la possibilité de jouer au bingo chaque semaine. Il est aussi possible de jouer à des JHA en ligne, que ce soit via l'offre légale encadrée par Loto-Québec, ou encore sur des sites légaux privés ou des sites illégaux. Cependant, selon Paradis et Papineau (2023), l'effet de l'adoption du jeu en ligne sur les habitudes de jeux « terrestres » n'est pas encore connu. Il est ainsi difficile de se prononcer sur les liens et les potentielles interactions entre ces deux types de JHA.

#### 4. Constats du croisement des indices : vulnérabilité et exposition

L'étude des indices de vulnérabilité (figures 1a et 1b) et d'exposition (figures 2a et 2b) dans l'aire d'influence déterminée pour l'éventuel site du salon de jeux indique une vulnérabilité et une exposition déjà élevées aux JHA. La combinaison de ces deux indices permet d'établir des zones d'intervention jugées prioritaires, puisqu'elles combinent à la fois une population ayant une vulnérabilité élevée au jeu préjudiciable et un environnement où l'exposition aux JHA est élevée. L'identification de ces zones d'intervention prioritaires permet d'orienter les interventions de santé publique visant à offrir des environnements favorables à la santé.

Les figures 9a et 9b illustrent respectivement la répartition de ces zones au sein de la ville de Rimouski et des alentours de l'Hôtel Rimouski, de même que quelques dispensateurs de services situés dans l'environnement direct du site prisé pour le salon de jeux. Les aires de diffusion ressortant en rouge sont ainsi celles combinant des indices élevés, autant pour l'indice de vulnérabilité que pour l'indice d'exposition, et correspondent donc aux zones prioritaires où la mise en place d'interventions de prévention et de traitement de la dépendance est nécessaire, et où la répartition de l'offre en JHA devrait être revue afin d'être favorable à la santé de la population (Paradis & Papineau, 2023).

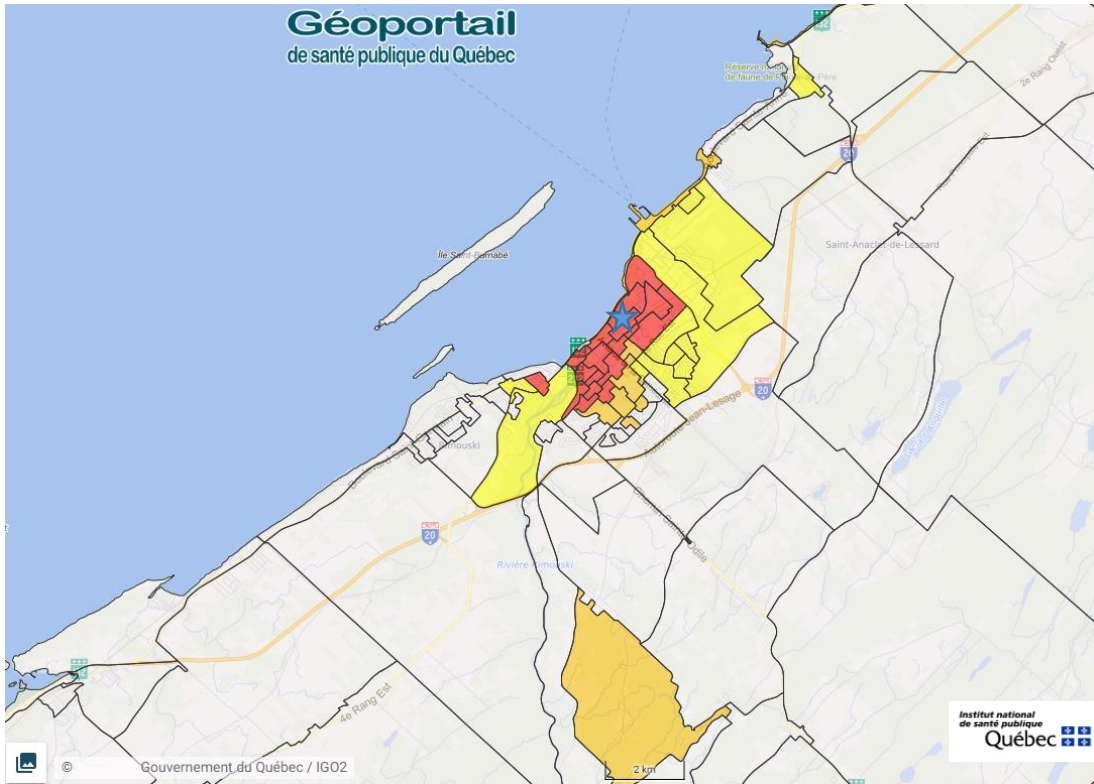
Force est de constater que plusieurs aires de diffusion au centre-ville de Rimouski ressortent comme des zones d'intervention prioritaires. Les zones en rouge de la figure 10a correspondent aux endroits où **l'exposition et la vulnérabilité** sont estimées **élevées**, tandis que les zones en orange représentent une **vulnérabilité élevée**, mais une exposition de proximité moins inquiétante.

Il est à noter que le site prisé de l'éventuel salon de jeux se situe à moins de 500 mètres d'un projet de logements de la Société Angus prévoyant construire plus de 300 unités de logements abordables sur un site voisin de l'Hôtel Rimouski (Beaudoin, 2024). L'emplacement du projet de logement de la Société Angus est présenté à la figure 10b. La proximité physique d'établissements ayant une mission sociale (ex. : Moisson Rimouski-Neigette et Accueil et Intégration Bas-Saint-Laurent) risque d'augmenter l'affluence de personnes vulnérables aux alentours du salon de jeux.

Selon l'INSPQ, une grande partie du fardeau sociosanitaire lié au jeu dans la communauté peut provenir non seulement des personnes déclarées « dépendantes au jeu », mais également des proches vivant des préjudices liés aux habitudes de jeu des personnes dépendantes. Le jeu préjudiciable touche ainsi un éventail d'individus beaucoup plus vaste que l'individu aux prises avec des problèmes de jeux (Paradis & Papineau, 2023; Collectif sur le jeu et ses impacts, 2013).

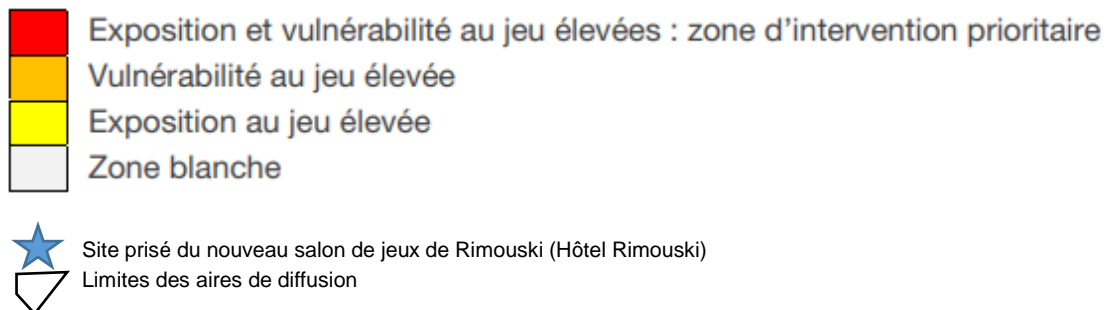
L'implantation d'un salon de jeux à l'Hôtel Rimouski, en raison de la vulnérabilité élevée au jeu de la population dans la zone d'influence et de l'exposition au jeu occasionné par ce dernier, devrait donc s'accompagner de mesures de mitigation importantes et efficaces visant à prévenir et à réduire les méfaits.

Figure 10a. Zones d'intervention prioritaires pour les JHA<sup>12</sup> – Ville de Rimouski



Source : Géoportail de santé publique du Québec, Indicateur : Zones d'intervention sur les inégalités face au jeu.  
Extraction des données : 4 septembre 2024. Traitement des données : Marianne Cormier.

Légende :



<sup>12</sup> Les détails du calcul de cet indice sont disponibles ici :  
[https://cartes.inspq.gc.ca/fiches/Geoportail\\_FS\\_JHA\\_ZonesInterventionJeu.pdf](https://cartes.inspq.gc.ca/fiches/Geoportail_FS_JHA_ZonesInterventionJeu.pdf)



## 5. Mesures de mitigation

Certaines mesures mises en place dans l'environnement du salon de jeux peuvent diminuer les risques associés aux JHA. Si le projet devait avoir lieu, le **ratio d'ALV par habitant** dans l'aire d'influence devrait être diminué de façon draconienne en enlevant des ALV des sites où ils sont déjà disponibles, afin de diminuer l'exposition physique aux JHA.

Les interventions reconnues efficaces incluent l'interdiction de consommer de **l'alcool**, de même que la réduction de l'accès à **l'argent comptant**, au crédit et aux guichets automatiques disponibles dans l'environnement de jeu (Velasco & al. 2021). Par la proximité des installations de la Caisse Desjardins au site prisé pour le salon de jeux, l'accessibilité à l'argent comptant pourrait être facilitée pour les joueurs. Il est d'ailleurs reconnu que les personnes ayant un problème de jeu utilisent plus souvent les guichets automatiques que les joueurs sans problème de jeu (Velasco et al. 2021). Ainsi, aucune **machine de retrait d'argent** (ATM) ne devrait se retrouver dans le salon de jeux (Williams et al. 2012). Il ne devrait d'ailleurs pas être possible de jouer de l'argent directement dans les AEJ (Houle & Paradis, 2007). De plus, les **programmes de fidélité** et de récompense ne devraient pas être proposés s'ils encouragent à jouer davantage. Les programmes proposés devraient plutôt encourager le jeu responsable (Williams et al. 2012).

Parmi les autres mesures de mitigation des risques se retrouve aussi la **configuration de l'espace de jeux**, qui ne doit pas favoriser un isolement des joueurs (Velasco et al. 2021; Williams et al. 2012). Il est également possible de **programmer les jeux** de manière à les rendre moins addictifs (ex. : en diminuant le nombre de quasi-succès, en limitant le montant des mises maximales, en diminuant les montants maximaux des gains possibles, ou encore en augmentant le temps par tour de jeu). Les mesures telles que le **préengagement** (s'imposer une limite de temps ou d'argent joué) ou l'**auto-exclusion** (se faire interdire l'accès aux sites de jeux sur une base volontaire) pourraient être efficaces pour diminuer les risques reliés aux JHA pour certains profils de joueurs (Velasco et al. 2021). Ne pas être exposé à de la **publicité** faisant la promotion des JHA semble également avoir un effet positif sur la réduction des habitudes de jeu (Velasco & al. 2021; Bouguettaya et al. 2020; McGrane et al. 2023). Bien que la restriction des **heures d'ouverture** soit peu étudiée et qu'il ne semble pas exister de consensus sur les bonnes heures à adopter, une diminution de la période d'ouverture offre une efficacité théorique pour la réduction de l'accessibilité aux JHA (Williams & al. 2012).

**La combinaison de plusieurs mesures de mitigation reconnues efficaces pourrait augmenter les effets positifs au niveau de la prévention des problématiques de jeu** (Livingstone et al., 2014).

En contrepartie, certaines mesures ne semblent pas être efficaces pour diminuer les risques de jeu problématique. C'est le cas des kiosques d'information et des campagnes de sensibilisation sur le jeu responsable, ne semblant pas avoir d'effets notables sur les habitudes de jeu (Velasco & al. 2021). Les repères temporels (horloges et avertissements de temps sur les écrans) ne semblent pas non plus engendrer de changement de comportement face au jeu. Trop peu d'études se sont penchées sur les effets du personnel formé et de l'affichage des lignes d'assistance et des services d'aide. Il est donc

délicat de se prononcer sur l'efficacité potentielle de ces méthodes (Williams et al. 2012; Livingstone et al. 2014).

## Conclusion

À la lumière de ces analyses, il apparaît clair que l'installation d'un éventuel salon de jeux à l'Hôtel Rimouski affiche un potentiel de risque à la santé pour la population. Le site prisé présente des indices élevés, tant au niveau de la **vulnérabilité** que de l'**exposition** aux jeux de hasard et d'argent.

Pour ces raisons, si ce projet devait aller de l'avant, il devrait s'accompagner de mesures de mitigation et de suivi importants, en prévoyant une réduction draconienne des appareils de jeux déjà présents sur le territoire.

La mise en place de salons de jeux doit s'arrimer à un processus de suivi et d'évaluation des effets à la santé. Pour ce faire, il est nécessaire que Loto-Québec collabore avec les autorités de santé publique afin de convenir d'indicateurs de suivi, le tout dans une perspective de guider vers la mise en place d'interventions adéquates en prévention et en réduction des méfaits liés aux JHA.

Cette analyse a été rédigée conformément au mandat de surveillance, de prévention et de promotion de la santé, de la direction régionale de santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent. Elle vise à présenter une perspective régionale sur les enjeux de santé publique, dont l'impact sur l'état de santé de la population, associé au développement éventuel d'un salon de jeux à l'Hôtel Rimouski.

## Références

Astbury, G. et Wardle, H. (2016). Examining the effect of proximity and concentration of B2 machines on gambling play.

Beaudoin, E. (2024) « La Société Angus veut construire 500 logements au centre-ville de Rimouski » Radio-Canada, 2 février 2024. Disponible sur : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2046317/logements-rimouski-construction-immeuble-cooprix> (consulté le 16 juillet 2024).

Biron, J-F. Duplessis-Brochu, E. Fournier, M. Gould, A. (2023). Avis de santé publique sur l'implantation d'un salon de jeux au centre-ville de Montréal. Direction régionale de santé publique, Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Centre-Sud de l'Île-de-Montréal.

Bouguettaya, A., Lynott, D., Carter, A., Zerhouni, O., Meyer, S., Ladegaard, I., Gardner, J. et O'Brien, K. S. (2020). The relationship between gambling advertising and gambling attitudes, intentions and behaviours: a critical and meta-analytic review. *Current Opinion in Behavioral Sciences*, 31, 89-101. <https://doi.org/10.1016/j.cobeha.2020.02.010>

Calado, F. Griffiths, M. D. (2016). Problem gambling worldwide: An update and systematic review of empirical research (2000–2015). *Journal of behavioral addictions*, 5(4), 592-613. Disponible sur : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5370365/>

Chevalier, S. Allard, D. (2001). Pour une perspective de santé publique des jeux de hasard et d'argent. Institut national de santé publique du Québec. Disponible sur : <http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/INSPQ/2550382854.pdf>

CIUSSS Mauricie-et-Centre-du-Québec. (2021). Préoccupations et recommandations de la directrice de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec à la suite d'une possibilité du décret gouvernemental portant sur l'augmentation du nombre de machines à sous (80 appareils supplémentaires) au Salon de jeux de Trois-Rivières. Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.

Collectif sur le jeu et ses impacts, Charte du Collectif sur le jeu et ses impacts (INSPQ\_Document interne, novembre 2013).

Dessureault, Alain M., Brunelle, D. N. (2012). Les liens entre jeux de hasard et d'argent, activités policières et demandes d'aide. *Criminologie*, 45(2), 27-49. <https://doi.org/10.7202/1013710ar>.

Émond A. (2010) Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants : résultat d'une réflexion commune. [Québec] : ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications.

Ferris J., Wynne H. (2001). L'indice canadien du jeu excessif: Rapport final [The Canadian problem gambling index: Final report] (pp. 1–72). Ottawa, ON: Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.

Gauthier, M-A. (2014). Portrait de la scolarité des immigrants du Québec à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages. Institut de la Statistique du Québec. Disponible sur :

<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/portrait-de-la-scolarite-des-immigrants-du-quebec-a-partir-de-lenquete-nationale-aupres-des-menages.pdf> (consulté le 30 juillet 2024).

Gouvernement du Québec. (2018). Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028 : Prévenir, réduire et traiter les conséquences associées à la consommation de substances psychoactives, à la pratique des jeux de hasard et d'argent et à l'utilisation d'Internet. Ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec. Disponible sur : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-804-02W.pdf>

Gouvernement du Québec. (2024). Régie des alcools, des courses et des jeux – Mission. Disponible sur : <https://www.racj.gouv.qc.ca/la-regie/mandat0.html> (consulté le 18 septembre 2024).

Gouvernement du Québec (2024) Partenariat Données Québec : Registre des titulaires de permis de détaillants d'alcool en vigueur. Disponible sur : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/racj-alcool-detaillant> (consulté le 26 septembre 2024)

Houle, V. (2007). Avis de santé publique sur l'implantation d'un salon de jeux à l'hippodrome de Québec. Direction de la santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale.

Houle, V. Paradis, I. (2007). Avis de santé publique sur l'implantation des salons de jeux au Québec. Direction de la santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale.

INSPQ. (2023). Coup d'œil sur les JHA. Disponible sur : <https://www.inspq.qc.ca/en/node/34326>

[INSPQ \(2023\) Cartographie du jeu au Québec. Disponible sur : https://www.inspq.qc.ca/jeux-de-hasard-et-d-argent/cartographie-jeu#goRef](https://www.inspq.qc.ca/jeux-de-hasard-et-d-argent/cartographie-jeu#goRef)

INSPQ. (2024). Géoportail de santé publique du Québec. Disponible sur : <https://cartes.inspq.qc.ca/geoportail/>

INSPQ. (2024). Participation à des jeux de hasard et d'argent chez la population générale. Disponible sur : <https://www.inspq.qc.ca/jeux-de-hasard-et-d-argent/donnees/participation-population-generale>

Lefebvre-Ropars, G. (2017). Analyse de la contribution des indicateurs de marchabilité à la modélisation de la demande piétonne (Mémoire de maîtrise, Polytechnique Montréal) : <https://publications.polymtl.ca/2714>

Livingstone, C., Rintoul, A. et Francis, L. (2014). What is the evidence for harm minimisation measures in gambling venues? Evidence Base, 2. <https://doi.org/10.4225/50/558112A877C5D>

McGrane, E., Wardle, H., Clowes, M., Blank, L., Pryce, R., Field, M., Sharpe, C. et Goyder, E. (2023). What is the evidence that advertising policies could have an impact on gambling-related



harms? A systematic umbrella review of the literature. *Public Health*, 215, 124-130. <https://doi.org/10.1016/j.puhe.2022.11.019>

Nadeau, S. (2012). Rapport de l'enquête régionale 2008 sur les habitudes de jeu et la prévalence du jeu excessif de la population vivant à proximité du salon de jeux de Trois-Rivières. Direction de la santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Papineau, E. Lemétayer, F. Lacroix, G. Sévigny, S. (2018). Les préjudices liés aux jeux de hasard et d'argent en ligne : de l'identification à l'action de santé publique. Institut national de santé publique du Québec. Disponible sur : [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2459\\_prejudices\\_jeux\\_hasard\\_argent\\_en\\_ligne.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2459_prejudices_jeux_hasard_argent_en_ligne.pdf)

Papineau, E. Robitaille, E. Prisca Samba, C. Lemétayer, F. Kestens, Y. Raynault, M-F. (2024). Se donner des outils pour réduire les inégalités d'exposition aux jeux de hasard et d'argent. Drogues, santé et société. Disponible sur : <https://drogues-sante-societe.ca/se-donner-des-outils-pour-reduire-les-inegalites-dexposition-aux-jeux-de-hasard-et-dargent/>

Paradis, I. Papineau, E. (2023). Accessibilité physique aux jeux de hasard et d'argent : influence sur la santé et les habitudes des joueurs. Institut national de santé publique du Québec. Disponible sur : [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-03/3465-accessibilite-physique-jeux-hasard-argent-influence-sante-habitudes-joueurs\\_1.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-03/3465-accessibilite-physique-jeux-hasard-argent-influence-sante-habitudes-joueurs_1.pdf)

Pearce, J., Mason, K., Hiscock, R. et Day, P. (2008). A national study of neighbourhood access to gambling opportunities and individual gambling behaviour. *Journal of Epidemiology & Community Health*, 62(10), 862-868. <https://doi.org/10.1136/jech.2007.068114>

Prisca Samba, C. Robitaille, E. (2024). Fiche synthèse – Indice d'exposition au jeu (IEJ). Institut national de santé publique du Québec.

Prisca Samba, C. Robitaille, E. (2024). Fiche synthèse – Indice de vulnérabilité au jeu (IVJ). Institut national de santé publique du Québec.

Prisca Samba, C. Robitaille, E. (2024) Fiche synthèse – Zones d'intervention sur les inégalités face au jeu. Institut national de santé publique du Québec.

Room, R., & Cisneros Örnberg, J. (2019). Government monopoly as an instrument for public health and welfare : Lessons for cannabis from experience with alcohol monopolies. *The International Journal on Drug Policy*, 74, 223– 228.

Rotermann, M. Gilmour, H. (2022). Qui joue à des jeux de hasard et qui éprouve des problèmes de jeu au Canada. Statistique Canada. Disponible sur : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2022001/article/00006-fra.htm> (consulté le 30 juillet 2024).

Statistique Canada. (2021). Profil du recensement, recensement de la population, 2021. Disponible sur : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp->

[pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Bas%2DSaint%2DLaurent&DGUIDlist=2022A00072401&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0](https://www.radio-canada.ca/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Bas%2DSaint%2DLaurent&DGUIDlist=2022A00072401&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0)

Tremblay, M-F. (2024). « Salon de jeux à Rimouski : « Ce ne serait pas l'idée du siècle », selon la santé publique » Radio-Canada, 26 juin 2024. Disponible sur : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2083589/loto-quebec-rimouski-machines-casino> (consulté le 27 juin 2024).

Tremblay, M-F. (2024). « Salon de jeux à Rimouski : la Ville persiste et signe » Radio-Canada, 9 juillet 2024. Disponible sur : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2086769/salon-jeux-rimouski-loto-quebec-sante-publique> (consulté le 9 juillet 2024).

Tremblay, M-F. (2024). « Un salon de jeux de hasard pour "dynamiser" le centre-ville de Rimouski » Radio-Canada, 26 juin 2024. Disponible sur : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2083476/salon-jeux-loto-quebec-ville-rimouski> (consulté le 27 juin 2024).

Velasco, V., Scattola, P., Gavazzeni, L., Marchesi, L., Nita, I. E. et Giudici, G. (2021). Prevention and harm reduction interventions for adult gambling at the local level: an umbrella review of empirical evidence. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 18(18), 9484. <https://doi.org/10.3390/ijerph18189484>

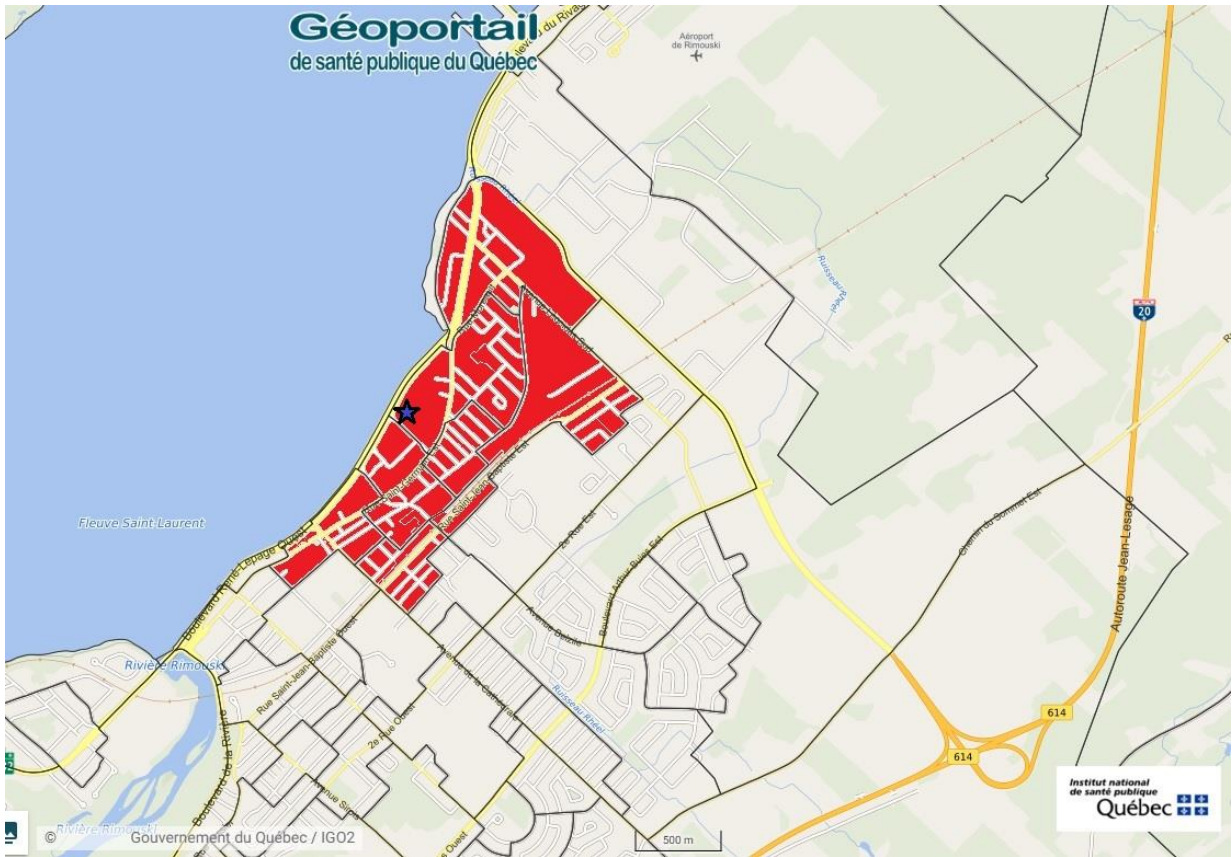
Ville de Rimouski (2024). Séance du conseil de la ville. Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rimouski, tenue le lundi 8 juillet 2024, à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville. Disponible sur : <https://rimouski.ca/storage/app/media/ville/democratie/seances-du-conseil/proces-verbaux/2024/2024-07-08.pdf>

Welte, J. W., Wiczorek, W. F., Barnes, G. M., Tidwell, M.-C. et Hoffman, J. H. (2004a). The relationship of ecological and geographic factors to gambling behavior and pathology. *Journal of Gambling Studies*, 20(4), 405-423.

Williams, R., West, B. et Simpson, R. (2012). Prevention of problem gambling: a comprehensive review of the evidence and identified best practices (p. 133). <http://hdl.handle.net/10133/3121>.

## Annexes

### Annexe 1. Emplacement prévu du salon de jeu et son aire d'influence



Légende :



Aire d'influence

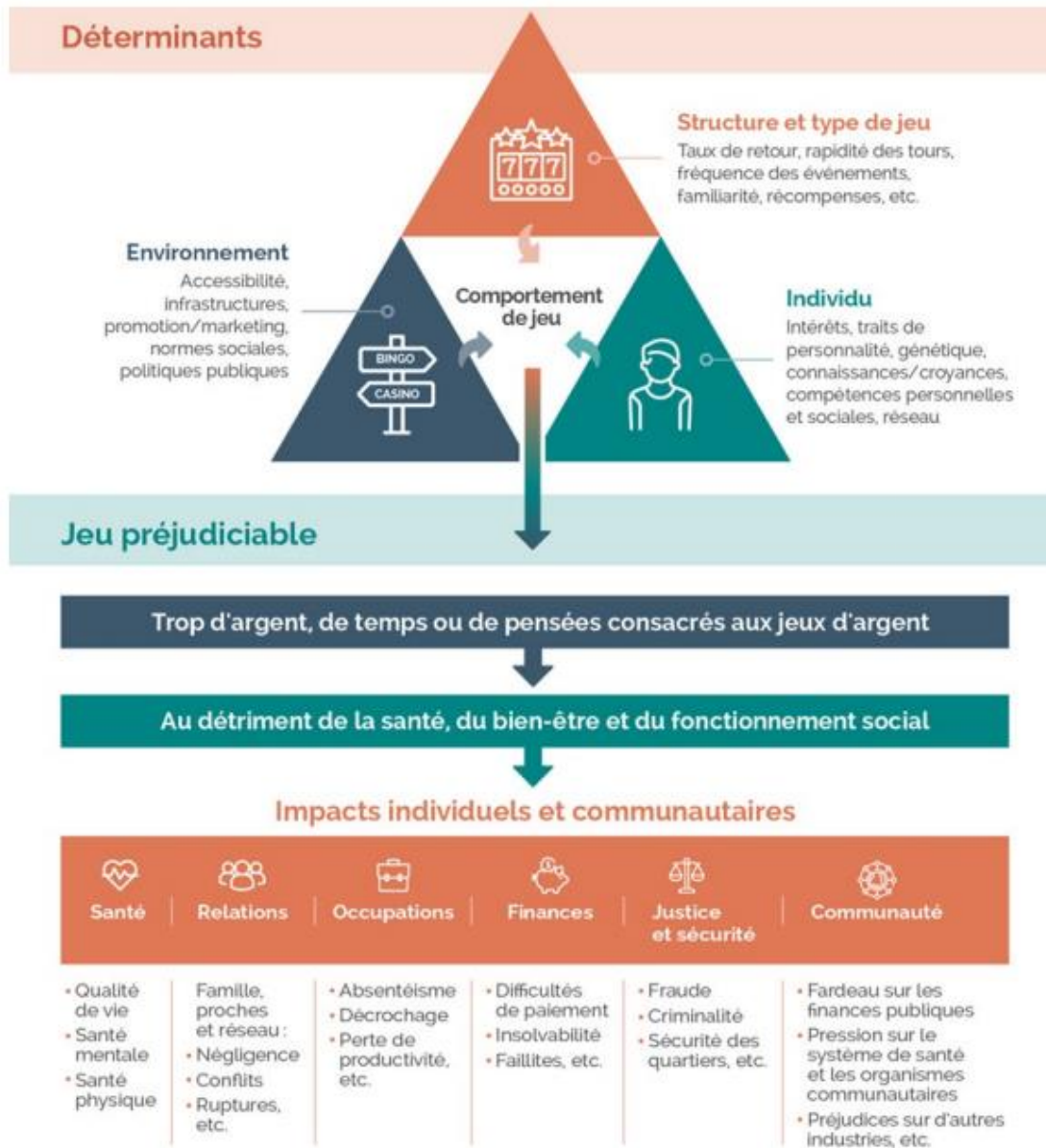


Site prisé pour le nouveau salon de jeux de Rimouski (Hôtel Rimouski)



Limite des aires de diffusion

## Annexe 2. Le jeu préjudiciable et ses déterminants



Source : Paradis & Papineau, 2023.

**Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
du Bas-Saint-Laurent**

**Québec** 